

Décision

Générale

colonial

Décision n° 552 du 17 mai 1963 :

n° 552

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 mai 1963

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro

31 mai 1963

TEXTE INTÉGRAL

La licence de 2e classe de boissons alcooliques accordée à la Société « The Arabian Trading C° » est annulée. La décision n° 1095 du 2 octobre 1961 accordant une licence de 5° classe à M. Waïs Robleh Idle est annulée. Le Commandant de Cercle de Djibouti et le Chef du Service des Contributions directes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.